

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-23

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant adaptation des exigences de fonds propres et d'engagements éligibles et du cadre de résolution ;

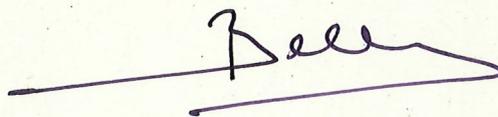
En ayant délibéré lors de sa séance du 22 mai 2025,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 22 mai 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Bories', is written over a horizontal line.

Christophe BORIES